

## L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER (OIAD)

### Assassinat de l'avocat Indien Ajit Nayak

Paris, le 3 août 2018,

**L'Observatoire international des avocats en danger (ci-après, « OIAD ») dénonce l'assassinat de l'avocat Indien Ajit Nayak, président du conseil municipal de Dandeli et militant environnemental. Il était un membre actif du mouvement Kali Bachao Andolan (Mouvement pour la préservation de la rivière Kali, contre la pollution industrielle). Il s'opposait à la mise en œuvre des réformes de l'Autorité de réglementation immobilière dans la ville de Karnataka et luttait contre la corruption.**

Le vendredi 27 juillet 2018, Ajit Nayak a été assassiné en sortant de son cabinet à Dandeli. Il a été poignardé par 3 hommes qui ont pris la fuite.

Il militait activement pour plusieurs causes : la préservation de la rivière Kali, l'indépendance du taluk Dandeli, la lutte contre la corruption. Selon la police, l'assassinat serait motivé par l'activité militantiste d'Ajit Nayak.

Un homme a été arrêté et aurait avoué l'assassinat qui serait motivé par une affaire de corruption liée à l'attribution d'un terrain au bord de la rivière Kali. Les deux autres auteurs n'ont pas encore été appréhendés.

Suite à son assassinat, les avocats des districts d'Uttara (Karnataka du Nord), de Karwar, et Sirsi, ont boycotté les tribunaux.

L'OIAD tient à présenter ses plus sincères condoléances à la famille d'Ajit Nayak.

L'OIAD appelle les autorités Indiennes à respecter les *Principes de base relatifs au rôle du barreau*, adoptés par les Nations-Unis à la Havane en 1990 qui prévoient notamment que :

*« Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités. » Principe 17*

*« Les avocats, comme tous les autres citoyens, doivent jouir de la liberté d'expression, de croyance, d'association et de réunion. En particulier, ils ont le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme et d'adhérer à des organisations locales, nationales ou internationales, ou d'en constituer, et d'assister à leurs réunions sans subir de restrictions professionnelles du fait de leurs actes légitimes ou de leur adhésion à une organisation légitime. Dans l'exercice de ces droits, des avocats doivent avoir une conduite conforme à la loi et aux normes reconnues et à la déontologie de la profession d'avocat. » Principe 23*

L'Observatoire appelle les autorités indiennes à tout mettre en œuvre pour arrêter et poursuivre les auteurs de cet horrible assassinat.

### **Qui sommes-nous ?**

L'Observatoire international des avocats en danger a été fondé par le Conseil national des barreaux (France), le Barreau de Paris (France), le Consejo General de la Abogacía Española (Espagne), et le Consiglio Nazionale Forense (Italie). Son objectif est de mener une veille permanente de la situation des avocats menacés dans le monde en raison de l'exercice légitime de leur profession et de porter assistance aux avocats dont la vie, la liberté ou l'exercice professionnel sont menacés.

### ***Sont membres actifs de l'OIAD les barreaux suivants :***

#### **Cameroun**

Barreau du Cameroun

#### **Espagne**

Barreau de Barcelone

Colegio de Abogados del Senorio de Bizkaia  
(Bilbao)

Colegio Legi de l'Advocacia de Lleida

Barreau de Madrid

Colegio de Talavera de la Reina (Toledo)

#### **France**

Barreau de Caen

Barreau des Hauts-de-Seine

Barreau de Metz

Barreau de Montpellier

Barreau de La Rochelle - Rochefort

Barreau de Lyon

Barreau de Rouen

Barreau de Strasbourg

Barreau de Tour

Barreau de Thonon les Bains

Barreau de Rennes

Barreau de Lille

#### **Italie**

Barreau de Bari

Barreau de Brescia

Barreau de Messina

Barreau d'Oristano (Sardaigne).

Barreau de Rome

Barreau de Milan

Barreau de Turin

#### **Suisse**

Barreau de Genève

#### **Turquie**

Barreau de Dyarbakir